





Energie atomique — Applications militaires



Ecole scientifique

Physique nucléaire et sciences associées



Ecole d'application



Science appliquée aux installations :

mise en œuvre



Mission



MISSION Arrêté du 11 mars 1999 (article2)

L'EAMEA contribue à l'enseignement militaire supérieur en assurant la formation des officiers des trois armées, de la gendarmerie nationale et des services interarmées en matière de sciences, de techniques et de sécurité nucléaires. Elle assure en ces domaines la formation des sous-officiers et des officiers mariniers. Elle participe à la formation des ingénieurs relevant de la délégation générale pour l'armement et d'organismes civils travaillant sur des programmes nucléaires militaires.

La formation en radioprotection à l'EAMEA

La formation radioprotection de l'EAMEA est assurée et encadrée par 4 formateurs du département sécurité nucléaire (1 officier, 3 officiers mariniers), tous titulaires du certificat de technicien supérieur en radioprotection. Elle s'articule autour de trois cours majeurs.

Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

(durée 2 semaines)

Formation assurée par du personnel certifié depuis mai 2005.



Technicien supérieur en Radioprotection (TSR)

1 session par an (durée 6 mois à l'EAMEA et 9 mois à Cadarache)

Formation assurée sous l'égide de l'INSTN, la période de formation à Cadarache consiste pour les élèves à obtenir le <u>brevet de technicien supérieur « contrôle des rayonnements ionisants et application des mesures de protection ».</u>

Elle existe au sein de la défense depuis 1969 à l'EAMEA.

Technicien en Radioprotection (TR)

1 session par an (durée 5 mois)

Formation assurée sous l'égide de l'INSTN, sanctionnée par l'attribution du **brevet de technicien en radioprotection**..





Sous l'autorité d'un TSR, le TR exerce ses responsabilités au sein des services de surveillance radiologique des <u>bases navales</u> ou à bord du <u>porte-avions Charles de Gaulle</u>. A ce jour, les effectifs de personnel TR et TSR se répartissent au sein de la marine, comme suit : <u>5</u> officiers TSR, 28 TSR, 40 TR.